

Projet de Maison de la Musique à Saint-Imier – prise de position du CJB

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a été sollicité financièrement par l'Association Maison de la Musique à Saint-Imier dans le cadre de la réaffectation de l'Ancien manège, destiné à donner vie à une nouvelle infrastructure culturelle dans notre région. En date du 22 octobre 2020, le CJB a fait part de sa proposition de financement. Cette dernière n'ayant pas satisfait les porteurs du projet, la Maison de la Musique ne verra malheureusement pas le jour alors que l'intérêt pour un tel projet était bel et bien présent au sein du CJB.

En novembre 2019, l'Association Maison de la Musique a déposé officiellement sa demande de subvention auprès du Conseil du Jura bernois. Ce dépôt faisait suite à plusieurs rencontres qui se sont tenues entre les deux instances afin de présenter le projet et de le compléter sur certains points. Le CJB a tout de suite montré de l'intérêt pour ce dossier indiquant qu'il pourrait entrer en matière si la commune de Saint-Imier participait à son financement ; ceci a été confirmé suite à la votation populaire menée à Saint-Imier en 2019 qui a débouché sur une acceptation du projet par la population.

Le CJB a alors entrepris les démarches nécessaires pour analyser en détail la demande de subvention. Plusieurs éléments devaient être pris en compte, tels que :

- Le Concept culturel du CJB publié en 2018 fixe des priorités en matière de politique culturelle jusqu'en 2022 ;
- La pratique cantonale ne prévoit pas le financement de frais d'infrastructures. Le canton, tout comme le CJB, engage des montants financiers pour des projets présentant des productions culturelles, y compris pour les institutions classées d'importance régionale ;
- Le double-subventionnement est exclu. L'Ecole de Musique du Jura bernois (EMJB) reçoit d'ores et déjà des aides cantonales pour le fonctionnement et le développement de sa structure ; aucune entrée en matière de la part du CJB n'était donc possible pour les parties du projet réservées à l'EMJB ;
- Aucune garantie de financement de plus de quatre ans ne peut être accordée par le CJB. Ce type de garantie peut s'étendre au maximum sur cette durée, comme la pratique le veut dans la plupart des contrats de prestations ;

Considérant, le CJB a alors proposé à l'Association Maison de la Musique une subvention d'impulsion de 160'000 francs sur quatre ans. Ce soutien avait pour but de permettre le démarrage du projet dans de bonnes conditions et de laisser du temps à l'Association de devenir davantage autonome financièrement. Alors que le projet prévoyait une utilisation du bâtiment principalement par des acteurs culturels extérieurs, le CJB a estimé que la part de revenus liés aux locations pouvait être plus conséquente.

Dans sa proposition, le CJB souhaitait également que la Maison de la Musique mette en place de nouveaux événements culturels (hors EMJB), à l'instar d'autres acteurs régionaux, afin d'assurer la vitalité et le dynamisme de ce nouvel espace.



Cette proposition de subventionnement d'impulsion pour une infrastructure étant inédite, une vérification auprès du Service juridique cantonal était prévu. A noter que, dans un deuxième temps, le CJB aurait pu apporter une aide financière aux frais de construction ainsi qu'à certaines manifestations qui auraient eu lieu au sein de la Maison de la Musique. La participation financière du CJB aurait été, somme toute, plus élevée encore que la subvention d'impulsion de 160'000 francs.

Le CJB regrette que les porteurs de projet aient mis fin prématurément au projet de Maison de la Musique alors que des démarches étaient encore en cours.

Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73

La Neuveville, le 3 novembre 2020

